



REGLEMENT PARTICULIER

DU TOURNOI ANNUEL DU BCSPI - 2015

Sénior séries N-R//D//P

les 21 ET 22 NOVEMBRE 2015

Article I.

Le tournoi est autorisé et se déroulera selon le règlement général des compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBAD) en vigueur.

Le présent règlement complète le règlement général.

Article II.

Tout joueur inscrit est réputé accepter le présent règlement sans réserves.

Tout joueur participant à la compétition ne respectant pas le règlement est susceptible de faire l'objet de pénalités sportives ou de poursuites disciplinaires.

Article III.

La date limite d'inscription est fixée au 2 novembre 2015 à minuit heure Réunion.

Pour être prises en compte, les inscriptions devront impérativement parvenir à l'adresse email suivante :

tournoi@bcspi.re

Article IV.

Le tournoi est placé sous l'autorité du juge arbitre DOMINIQUE YEUNG-LET-CHEONG.

Article V.

Le comité d'organisation est composé de :

- BERTRAND LALLEMAND
- CHRISTIAN MORGADES

Il a en charge l'organisation pratique et matérielle du tournoi.

Article VI.

Le tournoi se déroulera le samedi 21 novembre 2015 de 12h00 à 22h30 et le dimanche 22 novembre 2015 de 8h00 à 20h00 au gymnase NELSON MANDELA, TERRE SAINTE, SAINT-PIERRE DE LA REUNION.

Article VII.

La rencontre est du type individuel.

Le tournoi est ouvert aux joueurs masculins et féminins qui répondent à toutes les conditions suivantes :

- Sont licenciés à la FFBAD selon la base de données POONA le jour de la clôture des inscriptions

- Et sont vétérans, séniors, juniors ou cadets 2
- Et ne font pas l'objet de sanctions disciplinaires s'opposant à la participation à une rencontre
- Et sont de nationalité française

Article VIII.

Chaque participant mineur doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du juge arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs (article 2.14 du RGC).

Le représentant légal indiqué sur la fiche d'inscription devra être en mesure de fournir les attestations (jointe en annexe du dossier d'inscription) sur la demande du juge arbitre. Le représentant sera le seul responsable en cas de non présentation de ce document signé par le parent du Mineur.

Le juge arbitre interdira la compétition aux joueurs mineurs se présentant sans représentant à la compétition.

Article IX.

Les tableaux ouverts sont :

- Le SH
- Le SD
- Le DD
- Le DH

Les inscriptions sont limitées à deux tableaux par joueur.

Article X.

Les séries ouvertes sont :

- N/R
- D
- P

Tout joueur inscrit dans une série sur un tableau devra jouer l'ensemble des tableaux sur lesquels il est inscrit dans la même série.

Article XI.

La forme des rencontres (poules, nombre de sortant, élimination directe) sera déterminée par le comité d'organisation en fonction du nombre de participants. En cas de nombre de joueurs insuffisant sur un tableau/série, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner les séries conformément au titre 3.2.1.4 du RGC.

Les matchs sont joués au meilleur des 3 sets de 21 points.

Le nombre de têtes de série sera déterminé en fonction du nombre d'inscrits et les têtes de séries seront déterminées en fonction du Classement Par Points Hebdomadaire (CPPH) à la date du tirage au sort.

Article XII.

Le tirage au sort aura lieu le dimanche 15 novembre 2015

Article XIII.

Si un joueur souhaite jouer en double et n'a pas de partenaire, l'organisateur, dans la mesure du possible lui en attribuera un.

Article XIV.

Les convocations et horaires sont donnés à titre indicatif à l'issue du tirage au sort (échancier). Tout joueur désirant s'absenter pendant le tournoi devra le signaler tant à la table de marque ainsi qu'au juge arbitre dont il attendra d'obtenir l'accord.

Les matchs pourront être lancés avec une heure maximum d'avance sur l'horaire annoncé.

Tout joueur devra se faire pointer dès son arrivée et régler son inscription.

Article XV.

Les volants seront pris en charge par le BCSPi à partir des finales. Tous les matchs se dérouleront avec des volants plumes. Les volants officiels de la compétition sont :

- pour la série N/R, le volant plume BAUHINIA SPORT BS 900 (homologué ELITE FFBAD) qui sera en vente dans la salle
- pour les séries D et P, le volant plume BAUHINIA SPORT BS 500 (homologué standard FFBAD) qui sera en vente dans la salle

Pour les phases antérieures aux finales, tout joueur refusant de fournir sa part de volants peut faire l'objet d'une sanction par le juge arbitre.

Article XVI.

Le temps de repos minimum entre 2 matchs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés. Le temps de repos débute dès la fin d'un match précédent et se termine au début du match suivant.

Le temps de prise en compte du terrain est de 3 minutes mais ne peut dépasser 5 minutes après l'appel sur le terrain.

Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de 5 mn pourra être déclaré forfait par le juge arbitre et ce, quel que soit le niveau de la compétition. Un forfait volontaire entraîne le retrait de tous les tableaux quelque soit le niveau de la compétition.

Article XVII.

L'accès au plateau de jeu est réservé aux joueurs devant disputer un match ainsi qu'aux arbitres, juges de lignes, coachs et membres de l'organisation. Les joueurs devront donc se présenter sur le terrain avec tous les éléments nécessaires au bon déroulement de leur match.

Coaching : le coaching permanent est autorisé selon les modalités définies dans le RGC quand le volant n'est pas en jeu. Les coachs (1 maxi/ joueur) devront être assis et porter une tenue correcte (T-shirt et short à minima).

Article XVIII.

Une tenue de badminton conforme aux circulaires de la FFBAD est exigée sur les terrains.

Article XIX.

Les matchs seront auto-arbitrés ou arbitrés, selon les disponibilités des arbitres. Cependant, en cas de litige, tout joueur pourra faire appel à un arbitre.

Les semi finales et les finales seront arbitrées.

Pour chaque match, un volant de service touchant le plafond dans la salle sera compté « let » les trois premières fois, puis faute. Les volants touchant le plafond en jeu seront comptés « faute ».

Article XX.

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes ou dégradation de matériel.

Article XXI.

Les frais d'inscription sont de :

- 18 € par joueur pour un tableau
- 20 € par joueur pour deux tableaux

Article XXII.

Les frais d'inscriptions seront dus en cas de désistement après le tirage au sort quelques soient les raisons.

Article XXIII.

Le juge arbitre demandera à la CRA l'application des sanctions nécessaires en cas de mauvais comportement lors de la compétition (avertissement, carton jaune, rouge ou noire), ou de forfait injustifié (suspension de deux mois à toute compétition).

Rappel

- Forfait volontaire : soit, sans raison valable ou sans prévenir, à ne pas se présenter le jour de la compétition, soit à renoncer sans raison valable à jouer un match.
Un forfait volontaire entraîne le retrait de tous les tableaux et la suspension de 2 mois.
- Forfait involontaire : soit à ne pas se présenter à une compétition pour raison valable (dûment justifiée par écrit au maximum 5 jours ouvrables après le dernier jour de la compétition), soit pour une raison valable (à l'appréciation du juge arbitre) d'arriver suffisamment en retard à une compétition pour ne plus être en mesure de jouer un match sans perturber durablement le déroulement de la compétition.
- Rappel sur les cartons
 - Carton jaune : c'est un avertissement pour mauvaise conduite.
 - Carton rouge : c'est une faute (= 1 point pour l'adversaire) pour mauvaise conduite.
 - Carton noir : c'est la disqualification pour mauvaise conduite.
 - 2 cartons rouges entraînent la suspension de 2 mois automatiquement.
 - 1 carton noir entraîne la suspension immédiate de 2 mois.

